



**Compte rendu de réunion du conseil d'administration
de l'Afac-Agroforesteries
du 22 juin 2023**

Validé lors du CA du
21 septembre 2023

administrateurs présents - administrateurs excusés

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes Déléгатaire : Sylvie Monier / Joséphine Bouvard	
Bourgogne-Franche-Comté	FNE Bourgogne-Franche-Comté Mandataire : Hervé Bellimaz Déléгатaire : Maxence Belle	Fédération départementale des chasseurs du Doubs Déléгатaire : Morgane Laithier / Régis Renaude
Bretagne	Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons Déléгатaire titulaire : Yann Gouez et Guillaume Massé	Association Eau et Rivières de Bretagne Déléгатaire : Guy Le Henaff
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne Mandataire : Dany Chiappero Déléгатaire : Corentin Lecouillard	
Grand Est	Haies Vives d'Alsace Déléгатaire : Amélie Mandel	Parc naturel régional de Lorraine Déléгатaire : Nathalie D'Acunto
Hauts-de-France	Atelier agriculture avesnois Thierache Déléгатaire : Françoise Gion	UniLaSalle Déléгатaire : David Grandgirard
Ile-de-France	Terre et Cité Déléгатaire : Marion Bruère Déléгатaire suppléant : Glenn Keck	
Normandie	Pépinières Levavasseur Mandataire : Etienne Levavasseur	Fédération des Associations de Boisement de la Manche Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine Déléгатaire : Françoise Sire	Bocage Pays Branché Déléгатaire : Etienne Berger
Occitanie	Arbre et paysage d'Autan Déléгатaire : Nathalie Hewison	Arbres et Paysages du Tarn Déléгатaire : David Campo
Pays de la Loire	De la haie à la forêt Mandataire : Cyrille Barbé	Mission Bocage Déléгатaire : Yves Gabory
Provence-Alpes-Côte d'Azur	AGROOF SCOP Mandataire : Fabien Liagre Déléгатaire : Danièle Ori	Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée Mandataire : Pierre Sauvat Déléгатaire : Florian Carlet

COLLEGE	TITULAIRE
Collège 1 Arbre hors forêt	SCIC Mayenne Bois Energie Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	Les planteurs volontaires Déléгатaire : Thierry Luisin

	AGROECO EXPERT Mandataire : Christophe Sotteau
Collège 2 Agriculture	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	SOLAGRO Délégué : Frédéric Coulon
	CUMA de CEPVIL Mandataire : Philippe Gruau / Christian PERROIS
Collège 3 Environnement – développement rural	Histoires de paysage Mandataire : Philippe Hirou
	Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor Délégué : David Rolland
	L'Escuro, CPIE des Pays Creusois Délégué : Stéphane Vassel

Salariés présents : Catherine Moret, Baptiste Sanson, Paule Pointereau, Clara Picot, Maya Vavasseur

Soit 16 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 21 sièges (soit plus du 1/3 des membres conformément aux statuts pour délibérer).

Réunion par webconférence Zoom de 16h30 à 18h45

Ordre du Jour

SUJET	A VOIR	TYPE
Fonctionnement	Validation du CR du Conseil d'administration du 25 mai (CR transmis le 26 mai 2023)	Décision Information
	Assemblée générale - Résultats du vote des comptes 2022 - Nouveaux administrateurs - Nouvelle identité	Information Décisions
	Préparation du séminaire des administrateurs de septembre	
Projets	- Scénario d'aides Fonds pour l'Arbre – programme 23-24	Décisions
	- Pacte de la haie - actualité	Information
Questions diverses		

NB : prochaine réunion de CA, le jeudi 21 septembre de 16h30 à 18h30

FONCTIONNEMENT

1) Validation du compte-rendu du conseil d'administration du 25 Mai 2023

Pour rappel : tous les CR de CA sont téléchargeables sur l'intranet administrateur, accessible avec le mot de passe CA-AFAC-2023 <https://afac-agroforesteries.fr/intranet-admin/>

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le compte rendu de la réunion de conseil d'administration du 25 mai 2023 sans demande de modification.

2) Assemblée générale 2022

- Résultats du vote des comptes et du rapport financier 2022

La commissaire aux comptes a certifié les comptes de l'Afac. Il n'y a aucune modification majeure des éléments présentés en CA du 25 Mai.

Le rapport financier 2022, qui sera présenté en AG le 29 juin et qui a été validé conforme par la CAC, a été transmis ainsi que le rapport de FINACOOP au conseil d'administration.

Un vote a été transmis le 13 juin aux titulaires du conseil d'administration sur Balotilo et clôturé le jeudi 15 juin à 23h00. Les comptes seront transmis aux adhérents en préparation de l'assemblée générale vendredi 23 juin avec les rapports du commissaire aux comptes.

Décision du conseil d'administration mise au vote :

Le conseil d'administration décide d'approuver les comptes de résultats et bilan 2022 pour les présenter à l'assemblée générale du 29 Juin 2023.

Votants :

Électeurs pour le vote "Vote comptes 2022"

Adresse électronique	Statut
amelie.mandel@haies-vives-alsace.org	A voté
bocage.basleon@orange.fr	A voté
christophe.sotteau@agroeco-expert.fr	A voté
david.rolland@fdc22.com	A voté
d.chiappero@paro-naturel-brenne.fr	A voté
eirbarbe.delahaiealaforet@gmail.com	A voté
e.lielievre.mbe53@gmail.com	A voté
et.levasseur@orange.fr	A voté
f.gion@3a-thierache.fr	A voté
frederic.coulon@solagro.asso.fr	A voté
gaetan.leseyec@orange.fr	A voté
goderie@orange.fr	A voté
haies.foret.ara@outlook.fr	Envoyé
herve.aih.uni@gmail.com	Envoyé
hirou.philippe@gmail.com	A voté
jennifercharonpv@gmail.com	Envoyé
liagre@agrooof.net	A voté
marion.bruiere@terreetcite.org	A voté
n.hewison_apa31@orange.fr	A voté
svassel@opiepaysreusois.com	A voté
ulysse.j@wanadoo.fr	A voté

[Export CSV](#)

[Retour](#)

Résultats

Vote comptes 2022

Fin de l'élection : jeudi 15 juin 2023 à 23h00
21 électeurs inscrits.

Participation : 86% (18 votes exprimés)

Evènements »

Résultats

Traces des votes exprimés

Approbation des comptes 2022 et du rapport financier à présenter à l'AGO du 29 Juin 2023

Le « oui » l'emporte à 100% sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 18

Non : 0

Ne se prononce pas : 0

Retour

- Entrée de nouveaux administrateurs au CA de l'Afac

Il a été fait une communication auprès des adhérents des régions pour lesquelles des sièges étaient nous pourvus :

- un siège de suppléant, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes
- un siège de suppléant, pour la région Centre-Val de Loire
- un siège de suppléant, pour la région Ile-de-France
- un siège de titulaire, pour la Corse

Les candidatures suivantes ont été reçues :

- candidature de la FRC AURA, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes
- candidature de la SEPANT (société d'étude et de protection et d'aménagement de la nature en Touraine), pour la région Centre-Val de Loire
- candidature d'AGROF'ILE (CIVAM), pour la région Ile-de-France
- candidature de l'ODARC, pour la Corse

Un lien de vote balotilo a été envoyé aux adhérents de ces différentes régions, le 22 juin, ce qui leur laisse une semaine pour voter. Les résultats du vote seront dépouillés lors de l'AGO, le 29 juin.

Décision du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration prend connaissance des résultats du vote d'approbation des comptes et de la mise à disposition des éléments en préparation de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration prend connaissances des candidatures reçues. Les candidatures sont en ligne sur le site de l'Afac à la page assemblée générale 2023 : <https://afac-agroforesteries.fr/assemblee-generale-2023/>

3) Point sur la nouvelle identité Afac

Début juin, après concertation des membres du CA via un vote en ligne, il a été décidé d'un changement rapide de nom lors de l'AG (65% pour).

60% des répondants ont voté pour la proposition « Réseau Haies », l'autre proposition « Haie France » n'étant pas déposable car similaire à une entreprise « France Haie ».

NB : le nom « Réseau Haies » a été déposé à l'INPI et différentes déclinaisons de noms de domaine achetés

Proposition à soumettre au vote de l'AGE le 29 juin :

- Une base commune « NOM + échelle »

Réseau Haies France

Réseau Haies Occitanie

Réseau Haies Normandie

Réseau Haies Hauts-de-France

Réseau Haies Pays de la Loire

Réseau Haies Nouvelle-Aquitaine

>> permet de conserver une identité forte de réseau de l'échelle nationale à régionale, aussi bien dans la prononciation orale, que visuellement grâce à un logo identique mais décliné pour chaque région.

La baseline : Non soumise au vote de l'AGE car à retravailler, mais direction proposée :

Une baseline nationale qui vient compléter le nom

+

Une baseline propre à chaque région afin de transmettre des individualités territoriales (*agir pour l'arbre et la haie, agir pour la haie et le bocage, etc.*)

ATTENTION :

1. Au vu de la réponse du ministère de l'Intérieur, nous ne pourrons pas changer de nom officiel avant que le décret soit ré-évalué par le Conseil d'État. Nous pourrons avoir un nom d'usage, tant que nous maintenons l'Afac-Agroforesteries comme nom officiel jusqu'à validation d'un nouveau décret :
*« En raison du fait que le projet de décret a été examiné par le CE et l'avis du CE ayant été rendu, le projet étant en outre dans le circuit de signature, le décret ne peut être modifié : ainsi le nom officiel de l'association, opposable aux tiers, ne pourra être différent de celui figurant dans le décret.
Le nom qui sera adopté par l'AG fin juin ne pourra donc qu'être un nom d'usage (par lequel l'association sera en mesure de communiquer), et ce jusqu'à ce qu'une modification des statuts approuvée par le ministère modifie le titre de l'association. Dans la mesure où il s'agit d'une procédure relativement lourde et longue, nécessitant un avis du CE, l'instruction d'une telle demande prendra rang parmi les nombreuses demandes à ce jour en instruction par le bureau des associations et fondations. »*
2. De plus, afin d'accompagner le changement de nom une stratégie de transition sera mise en place. Elle vise à accompagner aussi bien les membres du réseau que nos cibles et auditeurs à nous suivre sur ce nouveau nom et à l'intégrer.

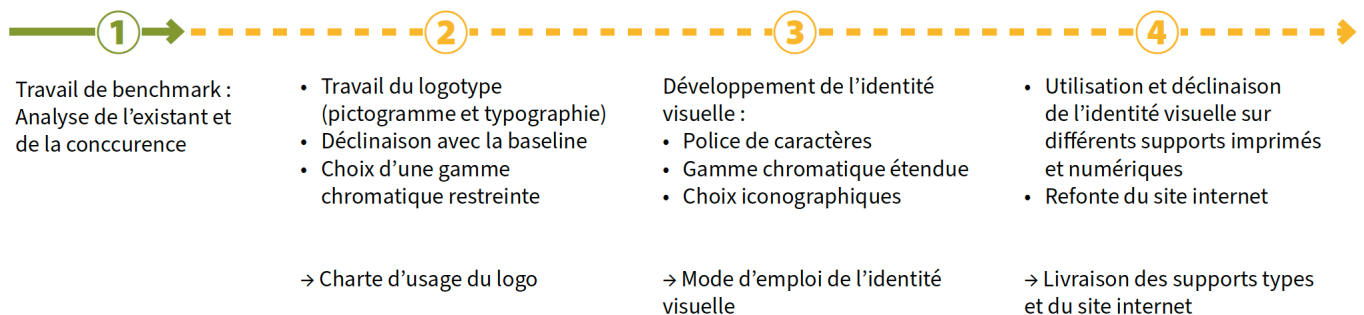
>> Pour ces deux raisons, l'ancien nom « Afac-Agroforesteries » et le nouveau nom « Réseau Haies France » devront cohabiter dans l'identité visuelle sur une période de transition.

D'un point de vue graphique, il sera trop lourd d'adopter 3 éléments graphiques en même temps (un logo du nouveau nom + l'ancien nom + la baseline). Il faudra donc faire adopter la baseline dans un second temps, lorsque l'ancien nom aura officiellement disparu.



Calendrier et modalité de vote :

- **06/06/2023** : validation de la stratégie par le bureau
- **29/06/2023 – 06/07/2023** : vote Balotilo sur une semaine après l'AGE, à la majorité des 2/3 exprimés (hors abstentions)
- **Etape 3 : fin 2023 et début 2024** : élaboration de l'identité visuelle (logo, charte graphique, déclinaison chromatique, etc.) et de la stratégie de communication accompagnant le changement de nom.



Relevé des discussions :

Françoise Gion : pour les Afac-régionales, à quel moment faudra-t-il adopter cette nouvelle stratégie ?

Clara : en même temps que l'Afac, pour avoir un impact on fera en sorte de tous changer en même temps - Dans le changement avoir une démarche d'accompagnement sur déclinaison et supports

Fabien Liagre : si des gens sont opposés comment cela va se passer ?

Philippe Hirou : c'est le nom commun qui fait que nous faisons partie d'un même réseau. Donc si l'AGE vote en faveur de ce changement de nom, alors cela s'imposera aux Afac régionales. On sait qu'il était impossible de trouver un nom commun qui fasse l'unanimité. Mais avec les baselines personnalisables qui accompagneront chaque nom, on pourra mettre en avant des spécificités régionales.

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration a pris connaissance de la proposition qui sera faite à l'AGE.

4) Préparation du séminaire des administrateurs 2023

Date : 26, 27 et 28 septembre (arrivée le 26 en soirée avant ou après le repas / départ le 28 septembre à 15h30)

Lieu : Bergerie de Villarceaux, 95710

Nombre maximum de participants : prise en charge gratuite à 100% par la FPH pour **30 personnes**, en pension complète, ce qui représente un budget de 10 860 € TTC

→ Points à discuter en CA : programme du séminaire / liste des invités

Propositions de sujets à travailler en séminaire :

1/ Identité visuelle et outillage communication. Il est proposé de consacrer minimum ½ journée à ce sujet. Avec à la fois des temps d'ateliers créatifs pour la nouvelle identité, le futur logo et les base-line, des temps pour formaliser l'outillage de communication nécessaire, de temps pour discuter stratégie d'accompagnement de la mise en place de la nouvelle identité.

2/ Convention cadre d'utilisation du nouveau nom de l'AFAC = convention qui va poser toutes les règles de droits et devoirs réciproques entre les différentes Afac régionales et l'Afac nationale. Ces éléments vont être sortis des statuts des Afac régionales, pour les simplifier.

- Ce travail implique un sous-sujet sur les règles communes qu'on se fixe concernant la gestion des adhésions à partir du projet associatif (= à partir de quel moment on sort de l'Afac ? et comment on gère ces écarts. Besoin d'avoir une boussole commune).
- Il est proposé que les échanges lors du séminaire se basent sur un travail préparatoire en commission Vie associative → Caler 3 à 4 réunions avant le séminaire.

3/ Le point sur notre fonctionnement en réseau Afac : repartir de ce qu'on avait noté comme pistes d'amélioration lors du précédent séminaire, faire un bilan de ce qui a été mis en oeuvre, ce qui marche, ce qui doit être amélioré

4/ Traduction politique du Pacte en faveur des haies sur les politiques publiques de l'arbre en région : dépendra de l'avancement du travail des ministères

Propositions pour les modalités d'invitation :

- Une personne maximum par structure dans la limite des places disponibles (frais de déplacement à charge de l'Afac-Agroforesteries)
- Les coordinateurs/trices des Afac régionales (frais de déplacement à charge des Afac régionales, mais prise en charge de la pension complète par l'Afac-Agroforesteries)
- Une partie des salariés de l'Afac-Agroforesteries, selon les sujets abordés

Relevé des discussions :

Emmanuel Lelièvre : ce programme me convient, on sait que tout ce qui concerne notre fonctionnement est très difficile à traiter en réunion de CA, par visio. Donc le faire ensemble en physique lors du séminaire me semble nécessaire, c'est la plus-value du séminaire. Cela permettra d'alléger ensuite les réunions de CA, en y traitant de sujets plus techniques. Le point 4 sur les suites du Pacte en faveur des haies me paraît également très intéressant, il faudra adapter le temps qu'on y consacre en fonction des annonces politiques qui auront été faites.

Philippe : merci, sur ces bases je demande à l'équipe d'avancer sur une proposition de programme détaillé, à soumettre à la prochaine réunion de bureau de juillet, afin que l'on puisse transmettre cette proposition de programme détaillé au CA mi-juillet au plus tard.

Décision du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration valide ces propositions de contenus et d'organisation. Une invitation devra être transmise au CA au plus tard mi-juillet, avec un formulaire de pré-inscription de façon à pouvoir gérer la liste des participants.

Projets

5) Scénarios des aides du fonds pour l'arbre – 2023-2024

Contexte - Opportunité :

L'Appel à projets du programme du Fonds pour l'Arbre 23-24, ouvre la possibilité de modifier le montant de certaines aides forfaitaires et la répartition financière des enveloppes par aide. C'est une opportunité pour soutenir plus fortement les actions à enjeux forts.

160 dossiers reçus – plus de demande que le budget disponible

Participation intéressante des mécènes aux jurys. Retours en fin de réunion

Le dossier a aidé le travail du jury car il permet de bien refléter la demande et la structure qui postule. Très gros travail d'analyse par les salariés et les membres du jury. Au fur et à mesure on gagnera en efficacité probablement quand les gens redéposeront. Formulaire à réfléchir, coût ?

Étapes :

- La **commission de travail Fonds** pour l'Arbres'est réunie le 20 juin 2023 et a sélectionné **le scénario n°4 pour le changement d'aides**
- et le soumet à **validation du CA de l'Afac-Agroforesteries**, ce 22 juin 2023,
- Il devra ensuite être **validé par le CA du Fonds pour l'Arbre** le 3 juillet 2023,
- avant **l'attribution finale des aides** aux opérateurs retenus, mi-juillet.

Présentation du scénario 4 : ne pas changer les règles présentées initialement et territorialisation importance – proposition d'équilibrer entre VL et LH

> Conserver le montant des aides forfaitaires affichées pour les **aides n°1** (0,85€/plant), **bonification plants VL** à 0,22€/plant VL et **aide n°2** 0,81€/plant VL

> Mais **iso-budget pour l'aide 1 par rapport à 22-23**

> Mais l'affichage sous forme de fourchette au lancement de l'AAP permet de moduler toutes les autres aides en fonction des enjeux / attentes des territoires. La commission propose donc de modifier l'ensemble de ces aides pour répondre aux enjeux suivants :

> **Enjeu fort de changement d'échelle** à l'aune d'un grand plan national en faveur de la haie, indispensable de renforcer l'échelon régional pour se préparer dès maintenant/ le travail en région est par ailleurs mal financé (par rapport à de l'action territoriale) :

Aussi il est proposé :

- 1) De **renforcer les aides dédiées aux référents régionaux thématiques** Végétal local et Label Haie
 - Augmentation du forfait de **l'aide n°7** +1 500€/correspondant VL (de 4500€/correspondant VL passe à **6000€/correspondant VL**). + 25% d'augmentation de budget.
 - Doublement du forfait de **l'aide n°4** +4 000€/Réfèrent LH (de 4 000€/réfèrent LH passe à **8 000€/réfèrent LH**). +54% d'augmentation de budget.
- 2) De **renforcer les aides aux Afac régionales** :
 - Augmentation du forfait de l'aide n°5 +5 240€/Afac régionale (de 9760€/Afac régionale passe à **15 000€/Afac régionale**). +54% d'augmentation de budget.
 - Augmentation du forfait de l'aide n°6 +853€/Afac régionale nouvelle (de 4 148€/Afac régionale nouvelle passe à **5000€/Afac régionale nouvelle**).

> **Impact sur les aides territoriales :**

- Baisse du forfait de **l'aide n°3** - 5000€/territoire LH (de 10 000€/territoire passe à **5 000€/territoire (ou plus en fonction du nombre de candidats retenus)**). -43% de diminution d'enveloppe, **pour la basculer sur l'aide 4.**

Conclusion :

Rééquilibrages financiers entre les 4 grands axes du programme :

- Axe **plantation moins prépondérant**
- **L'échelon régional** tient une **place plus importante**
- Les thématiques **Végétal local et Label Haie** sont presque **rééquilibrées l'une par rapport à l'autre**

Matrice du scénario 4 :

Plantation (aide 1)	355 858 €	44%
Végétal local (aide 1,2,7)	196 119 €	24%
Label Haie (aide 3,4)	174 000 €	21%
Echelon régional (aide 4,5,6,7)	302 000 €	37%

Comparaison avec la matrice du scénario 1 (le forfait des aides est inchangé par rapport à 22-23) :

Plantation (aide 1)	403 306 €	49%
Végétal local (aide 1,2,7)	199 428 €	24%
Label Haie (aide 3,4)	152 000 €	19%
Echelon régional (aide 4,5,6,7)	194 243 €	24%

Aides régions : 5 pour les anciennes et 3 pour de futures Afac régionales (Bretagne, BFC et CVL)

Relevé des discussions :

Frédéric : ce scénario 4 est un bon compromis

Emmanuel : félicitation d'avoir trouver un bon fonctionnement avec les mécènes. Ce compromis du scénario 4 va dans le bon sens. Pour le LH nécessité de trouver des moyens supplémentaires

Stéphane : on gagne en transparence sur l'analyse des dossiers

Baptiste : les dossiers de candidature des Afac régionales sont de grande qualité. Il serait intéressant de les partager entre Afac régionales.

Philippe (Hirou) : les mécènes ont rapporté que la méthode d'analyse des dossiers était de grande qualité – merci à la commission pour le travail réalisé

David : base solide pour pouvoir comparer les dossiers entre eux. Avec le regard d'évaluateur – confortable. On peut comparer. L'information est dans une trame commune pour aller chercher les éléments à comparer – assainit forcément les relations car les mécènes peuvent voir nos débats et ce que l'on met en avant – positif sur le projet de budget

Nathalie : certaines structures ont rempli à la va vite et sont pénalisées. Il faudra revenir vers elle pour qu'elles retravaillent pour l'an prochain

Total RECETTES 23-24		815 976 €	Arbres :	474 477				
Répartition par aide		Nombre	Aide forfaitaire	Montant total / aide				
PLANTATION						Montant augmentation par rapport à 22-23	Taux d'augmentation	Enveloppe 22-23
Reconstitution des haies	Aide n°1 - Accompagnement et suivi plantation de haies	474 477	0,85 €	355 858 €	44%	1 489,69 €	0%	354 368,31 €
Développement de la filière Végétal local	Aide n°1 - Bonus pour les plants de la marque Végétal local	237 239	0,22 €	52 193 €	6%	8 252,66 €	16%	43 939,84 €
	Aide n°2 - Développement de la filière Végétal local	44 353	0,81 €	35 926 €	4%	(49 476,80) €	-138%	85 402,80 €
	Aide n°7 - Correspondants locaux Végétal local	18	6 000 €	108 000 €	13%	27 000,00 €	25%	81 000,00 €
Total dépenses PLANTATION				551 977 €	68%			
GESTION								
Restauration des haies	Aide n°3 - Mise en œuvre territoriale du Label Haie	14	5 000 €	70 000 €	9%	(30 000,00) €	-43%	100 000,00 €
	Aide n°4 - Référents régionaux Label Haie	13	8 000 €	104 000 €	13%	56 000,00 €	54%	48 000,00 €
Total dépenses GESTION				174 000 €	21%			
Afac Régionales								
Construire une politique régionale en faveur des haies	Aide n°5 - Afac régionale salarié	5	15 000 €	75 000 €	9%	35 960,00 €	48%	39 040,00 €
	Aide n°6 - Afac nouvellement constituée	3	5 000 €	15 000 €	2%	15 000,00 €	100%	- €
Total dépenses Afac Régionales				90 000 €	11%			
				Total dépenses	815 977 €			

Décision du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration de l'Afac décide que ce soit cette proposition de scénario 4 qui soit soumise pour validation au Conseil d'administration du Fonds pour l'Arbre, le 3 juillet prochain.

6) Pacte de la haie - Actualité

La méthodologie

Objectif :

Production d'un « Pacte en faveur de la haie », pour des haies de qualité, gérées durablement et rendant des services environnementaux et agronomiques valorisés économiquement

Le terme haie englobant l'ensemble des haies (agricoles, paysagères, etc.) et des systèmes agroforestiers (y compris alignements d'arbres intraparcellaires)

Inclus : les haies agricoles, des territoires ruraux mais aussi les milieux urbains

Contenu du pacte :

- Un programme de travail structuré en grandes priorités partagées, qui seront déclinées en actions opérationnelles
- Engagement « en faveur des haies » des parties prenantes du pacte, portant sur une ou plusieurs actions

3 groupes de travail :

• GT1 :

- Connaissances et savoirs autour de la haie - 16/06/23
- Recherche et outils de suivi.

- Formations.

• **GT2 :**

- *Filières locales et valorisation économique de la haie – 22/06/23*
- Emergence des projets locaux et structuration des filières.
- Valorisations économiques de la haie.

• **GT3 :**

- *La haie, objet durable -> 03/07/23*
- Réglementations applicables à la haie et articulation.
- Protection des haies et gestion durable.
- Accompagnement par les acteurs privés et publics.

• **Réunion de synthèse et de conclusion avec les Ministres -> à fixer (annonce du 10 Juillet ?).**

Annonce du « Pacte en faveur de la haie ».

Organisation « type » de chaque GT (3h-3h30, en présentiel) : débat pour la construction d'actions – aucun cadre financier n'est débattu

- 1) Présentation succincte de l'état des lieux de la thématique – Echange et partage des constats
- 2) Synthèse des besoins déjà identifiés (présentation DGPE avec le cas échéant un complément thématique)
- 3) Échanges sur les sujets clés : besoins, quelles actions opérationnelles et quels moyens ? Quels engagements pourraient être pris ?

Prise de notes « brutes » Afac sur le GT 1 (connaissance)

Cartographie :

Propositions ?

- Un référentiel - couche haie avec un TO construit sur une temporalité unique et qui puisse être mis à jour régulièrement pour un suivi de son évolution sur le long terme de l'état du linéaire à grande échelle
Avec observatoire réalisé par l'OFB d'indicateurs qui le caractérise
- Une plateforme (géohaie) qui permet de faire se répondre les bases de données métiers et permette de réaliser l'évaluation des politiques publiques en temps réel.

MTE :

Confirme le besoin de l'écoute des acteurs de terrain

Observatoire : boussole pour évaluer l'efficacité des politiques publiques avec objectifs partagés quantitatifs et qualitatifs ; eau et biodiversité

Aspect opérationnel – dans le financement de projets – pour motiver les acteurs à rentrer les données pour permettre l'évaluation

Bien penser la gouvernance

MASA : observatoire ouvert vers les besoins des usagers

Participatif - utilisé par tous – avec les outils des uns et des autres

Aspect qualitatif - sur les plantations et les PGDH

Formation :

Propositions ?

Des publics concernés divers - des opérateurs de formations et dispositifs et financements à activer différents

- Conseillers agricoles
- Agriculteurs et salariés

- Les apprenants en formation dont les candidats à l'installation
- Les agents des collectivités
- Les gestionnaires d'infrastructures, d'espaces verts espaces naturels entreprises de travaux
- Les particuliers

Développer la formation initiale et continue

- Amplifier l'enseignement de l'agroforesteries dans la formation initiale des diplômés existants - projet CASDAR Resp'haies avec séquences pédagogiques testés avec succès faciliter le déploiement des séquences dans les référentiels de certification existants
- Réaliser un diagnostic complet des besoins en compétence, des besoins en recrutement et de l'adéquation des formations actuelles – question d'une certification professionnelle possible
- Développer des marchés de formation continue et les financements pour les différents professions impliqués - mobiliser les OPCO et opérateurs concernés
- Nécessité de travailler en étroite collaboration entre recherche-Développement et enseignement – type projet Resp'haies

MTE : évidence formation du monde agricole et des acteurs du métier de conseiller est fondamental
Ne pas oublier les collectivités - embarquer le milieu urbain

MASA : sujet assez consensuel

Nécessité de mettre la haie dans les différents référentiels de formation

Ce n'est pas un savoir que l'on diffuse comme cela mais savoir comme faire

Savoir technique qui s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'écosystème qui travaille sur la haie

Connaissance :

Propositions ?

Référencement, quantification qualification services

Contribution des haies / performances économiques référentiels TK éco

Renseigner les freins et les leviers socio-économique à l'implantation et au maintien

Renseigner les freins et les leviers aux dynamiques de filières

MASA :

Connaissance et diffusion

Vers qui on communique ?

Médiation

Pédagogie - didacticien pour changer les regards

Comment on a intégré les contraintes dans une vision dynamique de la haie

Priorité CASDAR - en attente propositions au RDV sur ces sujets

Recherche participative

MTE

besoin de valoriser la haie sous tous ses aspects : Bénéfices environnementaux et économiques et d'avoir des éléments de connaissances économiques

Embarquer tous les agriculteurs - y compris les grandes cultures - bénéfiques agronomiques

Changement climatique : vigilance sur les plantations – travailler en recherche sur ce volet

Aspect participatif

Prise de notes « brutes » Afac sur le GT 2 (filières)

Sujet 1 – Créer et structurer les filières aval

Sujet 2 – Mieux prendre en compte les services écosystémiques rendus

Sujet 3 – Développer et accompagner les filières de plants

Conclusion par le MASA :

Global : Besoin de trajectoire claire et objective. On est dans l'exercice de la planification écologique. La haie clairement identifiée (carbone, biodiv, plan eau, écophyto)

La haie a été identifiée comme l'un des objets centraux de la planification écologique avec un Pacte pour la haie avec trajectoire et visibilité pour tous les acteurs.

Sujet 1 : Structurer les filières : Nous soulignons le rôle majeur des collectivités. Différence territoires élevage et grandes cultures. Clé : impliquer les agriculteurs pour dépasser la contrainte en faisant valoir les différents services rendus et valorisation.

Ne pas oublier **l'auto-consommation**, point d'entrée, ensuite changement d'échelle et travail de filière. La valorisation ne veut pas dire sur-exploitation.

Nous avons le référentiel : le Label Haie qui a été unanimement salué.

Sujet 2 : Chaîne de valeur : **RSE, PSE, dispositifs pour lesquels il faut apporter les garanties, le Label Haie a fait encore partie des points structurants.**

Complémentarité des outils de certification, Label Haie avec Label bas carbone.

Intégrer la haie dans l'affichage environnemental.

Territoire : bonne échelle pour définir des stratégies – SCOT.

Chaîne de valeur : celui qui entretient – outil qui objective la valeur. Comment on objective cette valeur c'est un Sujet

Sujet 3 : **Besoin de développer filière amont, formation pépinière**, disponibilité du foncier, tout un travail à faire pour assurer **qualité et traçabilité au niveau local.**

Enjeu changement climatique : importance de **conserver une diversité génétique** qui assurera la sécurité en fonction des changements auxquels nous serons confrontés, **ne pas miser sur une ressource génétique trop faible.**

RNA : d'autres voies de création de haies

Conclusion par le MTECT :

Sujet 1 : Insister **prendre en compte spécificité territoriale** : haie existante, bocagère plus marquée et les autres territoires

Sujet 2 : Concernant les Services écosystémiques, comment prendre en compte les SE rendus : le premier c'est la production de bois, mais aussi biodiv, pollinisation, gestion de l'eau, sol, stockage de carbone.

PSE : outils existants, aller au bout de l'existant et ouvrir à une diversité de financeurs privés et publics.

Concernant les SE : insister sur la **qualité des haies, avec enjeu de labellisation.**

Enjeu paysager et foncier : SE, échelle territoriale à laquelle on se place ; comment à travers l'aménagement foncier, échelle suffisante, acteur collectivité, Safer.

Changement climatique : trajectoire, grâce à la résilience de territoire.

Répartition de la valeur sur toute la chaîne : qui rémunère-t-on propriétaire ou agriculteur, pour assurer une pérennité de SE rendu dans le temps.

Sujet 3 : Stimuler la commande publique de végétal local. Formation à l'échelle des entreprises. Formation et développement de compétences si on veut réussir à s'inscrire dans cette trajectoire. 50 000 km c'est important alors qu'on arrache encore, il faudra inverser la tendance.

Résilience des EA, décarbonation, c'est tout ça qui converge vers le pacte pour la haie.

On espère avoir une feuille de route à la hauteur de l'ambition gouvernementale.

Attention : Rapport des discussions du groupe de travail qui ne vaut pas contenu du pacte avec décisions politiques

Décision du Conseil d'administration :

Etant donné qu'il est envisagé que la signature officielle du Pacte en faveur des haies ait lieu le 10 juillet, le Conseil d'administration donne quitus au bureau Afac pour décider d'engager la signature de l'Afac du Pacte en faveur des haies, suivant le calendrier si pas la possibilité de revenir devant le CA.

Il sera envoyé au Conseil d'administration Afac une synthèse des échanges du GT3

NB : la réunion de bureau Afac de juillet sera probablement avancée pour tenir compte de contexte politique et statuer sur la signature du Pacte par l'Afac.

Informations complémentaires poste GT 3 :

Prise de notes « brutes » Afac sur le GT 2 (filières)

Sujet 1 - Clarifier et mieux articuler les différentes réglementations portant sur les haies

Sujet 2 - Accompagner la gestion durable, la plantation, l'animation

Conclusions

Par le MASA:

Unanimité pour dire qu'il faut simplifier la réglementation. Sur le sujet des déplacements, il y a une convergence de vue des parties prenantes pour dire qu'il faut le permettre mais que tout n'est pas possible. Il y a donc la question du conseil pour faire le bon choix. Et s'assurer qu'il y ait un gain au moment de la replantation. PGDH ?

Notion de compensation, coefficient supérieur à 1 ?

Question de la bonne information des différentes parties prenantes. La notion du guichet unique a fait l'objet d'échanges consensuels. Il y a un débat sur la convergence des prescriptions. S'appuyer davantage sur les SCOTs.

Créer des dynamiques de projet collectif. Travailler ce sujet de façon positive, via la valorisation et des projets collectifs.

La question de l'entretien : certains demandent plus de souplesse, mais cadre national simple. Si cadre national se pose la question de l'adaptation à des territoires spécifiques.

Pour l'accompagnement : réseau qui existe et qui fonctionne bien, à maintenir dans sa diversité. Sur l'animation : importance du collectif. Lien avec des sujets du GT2.

Nécessité d'avoir un cap pour avoir de la visibilité. Attente pour que l'Etat et les collectivités s'engagent pour donner un cap y compris des financements.

Par le MTECT (DEB) Damien Lamotte :

Il y a un sujet sur la convergence de la réglementation. Simplification et adaptation vont être difficiles à concilier.

De la souplesse mais pourquoi faire et si souplesse, quel niveau d'exigence dans la compensation. Avoir une approche agroécologique.

Est-ce qu'on veut poursuivre sur la tendance actuelle ou avoir un nouveau cap ?

Besoin de sécuriser avec un guichet unique

Proportionner le niveau de l'instruction et les réponses à donner en fonction du type et de l'importance du déplacement.

7) Questions diverses

→ Ajout d'un date de CA complémentaire : **21 septembre**

→ **Le programme régional de la région Grand Est** sera présenté **le 15 septembre 2023 en Webinaire** dans la continuité de la Bretagne. Il est possible à d'autres régions de faire la même démarche. Il est fort probable que la région Grand Est signe l'Appel de la haie